YERRES

HÔTEL DE VILLE

Relations Publiques
N° tél. : 01 69 49 76 46
N/Réf. : OC/YL/AM

DECISION N° 2017/177

OBJET : contrat pour les prestations d'ateliers créatifs pour le Marché de Noël 2017, conclu avec Mosachic

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise le Marché de Noël du 9 au 24 décembre 2017,

CONSIDERANT que les prestations proposées par Mosachic correspondent à l'intérêt de la Commune,

DECIDE

DE SIGNER le contrat pour les prestations d'ateliers créatifs le samedi 16 et dimanche 17 décembre 2017,

DIT que les prestations s'élèvent à 1205 € (non assujetti à TVA),

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 23 octobre 2017

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20171023-2017-177-AU
Date de télétransmission : 21/11/2017
Date de réception préfecture : 21/11/2017

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98